

**TIGNES****MAIRIE**
République Française
Savoie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois avril à 18 heures 00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Serge REVIAL, Maire.

Présents :

M. Serge REVIAL Maire, M. Olivier DUCH 1er adjoint, Mme Capucine FAVRE 2ème adjointe, M. Hubert DIDIERLAURENT 3ème adjoint, Mme Céline MARRO 4ème adjointe, M. Jean-Sébastien SIMON 5ème adjoint, M. Franck MALESCOUR Conseiller municipal, Mme Frédérique JULIEN Conseillère municipale, M. Thomas HERY Conseiller délégué, Mme Clarisse BOULICAUD Conseillère déléguée, Mme Odile PRIORE Conseillère municipale, Mme Julie FAVEDE Conseillère municipale

Absents représentés :

M. Sébastien HUCK Conseiller municipal représenté par M. Sébastien HUCK Conseiller municipal,
Mme Justine FRAISSARD Conseillère municipale représentée par Mme Capucine FAVRE 2ème adjointe,
M. Martial DEBUT Conseiller municipal représenté par Mme Odile PRIORE Conseillère municipale,
M. Douglas FAVRE Conseiller municipal représenté par Mme Julie FAVEDE Conseillère municipale,
M. Stéphane DURAND Conseiller municipal représenté par Mme Céline MARRO 4ème adjointe,
M. Tanguy AMIGUES Conseiller municipal représenté par M. Serge REVIAL Maire,

Absents :

Mme Laurence FONTAINE Conseillère municipale

Olivier DUCH est désigné secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 17/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Nombre de conseillers présents : 12 -

Nombre de votants : 18

Finances - administration générale - vie économique

2025_04_042 Candidature au renouvellement du label FLOCON VERT

Le label Flocon Vert récompense les destinations de montagne engagées dans une démarche de transition. Il est porté par l'association Mountain Riders qui accompagne l'ensemble des territoires de montagne dans une démarche plus

vertueuse sur les thématiques de la gouvernance, de l'économie, du social et de l'environnement.

Les principes fondateurs du label Flocon Vert sont les suivants :

- > Permettre aux clients de choisir sa destination sur un critère lisible de développement durable
- > Valoriser l'engagement durable d'un territoire
- > Accompagner le territoire au travers du référentiel Flocon Vert.

Le Flocon Vert est à la fois un label et une démarche de progrès. Il a pour objectif d'engager et de structurer la transition écologique des destinations de montagne en impliquant les parties prenantes du territoire. Véritable boussole, celui-ci symbolise la direction à suivre, le cap à tenir pour les destinations désireuses de s'engager. Dans ce sens, Mountain Riders fournit une feuille de route, pour accompagner les territoires à prendre la bonne direction et les bonnes décisions. Le Flocon Vert donne également aux visiteur.ices une vision claire des destinations touristiques de montagne engagées.

En novembre 2022, Tignes a obtenu le label FLOCON VERT, niveau 1er Flocon, pour une durée de 3 ans.

La candidature au renouvellement du label Flocon Vert n'implique pas une labellisation automatique. Il est acté qu'une « Analyse durable », (état des lieux détaillé des actions durable déjà entreprises et à entreprendre) sera effectuée par l'association Mountain Riders. Si cette première analyse se révèle positive au regard du cahier des charges Flocon Vert, un audit de terrain sera effectué par un organisme indépendant, permettant au Comité de labellisation Flocon Vert, sur la base de cet audit et de l'« Analyse durable », d'attribuer ou non le renouvellement et le niveau du label, dans un calendrier qui devrait arriver en 2026.

Ce renouvellement débutera par un atelier de mobilisation du grand public, prévu dans le cours de l'été 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'agenda 2030 adopté par les membres de l'ONU en 2015, la feuille de route de la France et le rôle des collectivités à jouer pour atteindre les objectifs ;

Vu la présentation de la procédure de renouvellement en comité consultatif transition du territoire et vie des quartiers du 07/02/2025 ;

A reçu un avis favorable en Commission finances - administration générale - vie économique du 07/04/2025

Il est proposé au conseil municipal :

ARTICLE 1 : De candidater au renouvellement du référentiel Flocon Vert .

ARTICLE 2 : De s'engager dans la démarche proposée par l'association Mountain Riders.

ARTICLE 3 : D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la labellisation Flocon Vert.

ARTICLE 4 : De décider de nommer M. Olivier DUCH, 1er Adjoint, comme référent élu.

ARTICLE 5 : De dire que le montant financier sera inscrit au budget principal 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 voix pour), adopte.

**Le Maire,
Serge REVIAL**



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'une recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.